

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2021**  
**Séance du 30 juin 2021**

**N° 31**

**Objet : Parc d'activités de la**  
**Cassine à Peyruls projet de**  
**cession à la SCI G Cassine**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et un le trente du mois de juin à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 22 du mois de juin 2021, s'est réuni au complexe sportif des Lauzières à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n° 39), CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GALLY France, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 23), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice (jusqu'au rapport n° 53), RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à KARCHE Eliette  
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc (jusqu'au rapport n° 56)

**Etaient représentés :**

AUZET Guy a donné pouvoir à JOUVES Marc  
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo  
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 40)  
ESTIENNE Claude a donné pouvoir à BENOIT Gérard  
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard  
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia  
ISOARDI Delphine a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MAGAUD Nathalie a donné pouvoir à CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53)  
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia (jusqu'au rapport n° 22)  
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à Francis KUHN  
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

**Etaient excusés :**

AUZET Eric	FLORES Syivain
BALIQUE François	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	ISOARD Christian
BAUDOUI Marie Anne	MAGAUD Marie José
BONDIL Marc	POSTEL Chrystelle
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
CROZALS Florent	SEVENIER Jean

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 05/07/2021**

Appréciation et des F. K. G. B. G. G. G.

99\_DE-004-200067437-20210630-31\_30082021

**Monsieur Bruno ACCIAI, rapporteur, expose ce qui suit :**

La SCI G Cassine représentée par Monsieur Guillaume DOMINICI Architecte DPLG ayant le siège social de son cabinet à PEYRUIS (16 Chemin de la Palun), souhaite acquérir une portion de la parcelle AA 97 d'une superficie de 3.002 m2.

Monsieur Guillaume DOMINICI désire édifier un bâtiment d'une superficie de 630 m2 de plancher comprenant les bureaux de l'agence d'architecture + espace co-working sous forme de box, salle de réunion et bureau annexe. Un bâtiment sous forme d'entrepôt est prévu concernant l'import lié à l'agroalimentaire Bio et cosmétique, de l'aménagement extérieur.

Un logement de fonction, gardiennage est également prévu.

Ces bâtiments feront l'objet d'installation de panneaux photovoltaïques en vue de la revente d'électricité.

Une activité complémentaire à vocation industrielle pourrait voir le jour et serait implantée dans un autre bâtiment sur cette même parcelle par la suite.

Il est bien entendu, que l'ensemble de ces activités pluridisciplinaires s'articulera autour d'un projet cohérent guidé par une architecture de qualité.

Afin de poursuivre la constitution du dossier nécessaire au projet de cession, le futur acquéreur sollicite les autorisations suivantes :

- Pénétrer sur le terrain afin d'y effectuer les études et sondages de sols nécessaires à la construction du bâti ;
- Déposer une demande de permis de construire pour l'ensemble d'un bâti de 630 m2 de surface de plancher.

En cohérence avec les ventes précédentes sur cette même partie de zone d'activités, il est proposé de céder la portion de la parcelle AA 97 d'une superficie de 3.002 m2, au prix de 23,00 euros HT soit 69.046,00 euros HT.

Le service France Domaines saisi le 28 mai 2021, a émis un avis favorable en date du 7 juin 2021.

Il vous est demandé :

D'autoriser le futur acquéreur à :

- Pénétrer sur le terrain afin d'y effectuer les études et sondages de sols nécessaires à la construction du bâti ;
- Déposer une demande de permis de construire pour l'ensemble d'un bâti de 630 m2 de surface de plancher.

D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant Monsieur Marc BONDIL Vice-Président en charge du foncier, finances, commande publique, assurance et contrôle de gestion, ou tout autre vice-président qui se substituerait à eux :

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Appré. Jean-Luc F. Imp. 10/10/10

99\_DE-004-200607437-20210630-31\_30062021

- A signer le compromis et l'acte de vente rédigé par Me LEON notaire à ORAISON, avec la SCI G Cassine représentée par Monsieur Guillaume DOMINICI Architecte DPLG, ou toute autre personne morale qui se sera substituée à lui, en vue de la cession d'une portion de la parcelle AA 97 d'une superficie de 3.002 m2 au prix de 23,00 euros HT le m2, soit 69.046,00 euros HT, avec TVA au taux de 20 % en sus soit 13.809,20 euros, d'une durée de 12 mois à compter de la décision du conseil communautaire d'agglomération,
- A signer tous documents et tous actes relatifs à ce dossier.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés et :  
1 ne prend pas part au vote : M. Patrick VIVOS

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE  
le 05/07/2021

Application agréée F-lespica.com

99\_DE-004-240067437-20210630-31\_30062021

